



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sclérose en plaques

Question écrite n° 106991

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le manque de places d'accueil long séjour et temporaire à destination des personnes souffrant de sclérose en plaques, relayant ainsi le combat mené par Coordination solidarités SEP. Cette maladie neurodégénérative touche actuellement une personne sur mille et, selon la caisse nationale d'assurance maladie, celle-ci deviendrait dans les années à venir la seconde cause de prise en charge du handicap. La situation des personnes dépendantes âgées de moins de 60 ans souffrant de ce handicap est préoccupante. Or il n'est autorisé de créer qu'une seule structure régionale d'accueil spécialisé de 60 lits. Cette situation semble aberrante au regard des demandes non satisfaites et des textes de loi relatifs à la qualité de la prise en charge du handicap. Il lui demande, par conséquent : de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de permettre à l'ensemble des malades de la sclérose en plaques de vivre correctement malgré leur maladie et de pouvoir disposer de soins adaptés ; mais aussi de lui préciser combien de places seront créées et attribuées aux malades de la sclérose en plaques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106991

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et cohésion sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 2011, page 4173

**Question retirée le :** 16 août 2011 (Retrait pour cause de question identique)